

# DÉPÔT DE MANUSCRITS

## Règlement des *Éditions du Chat Bleu*

Tous les auteurs qui souhaitent déposer leurs manuscrits aux fins d'être éventuellement publiés par notre maison d'édition, *Les Éditions du Chat Bleu*, doivent avoir préalablement lu et accepté les conditions que nous posons.

Ces conditions font l'objet du présent règlement et sont indissociables les unes des autres. Il ne pourra y avoir de prise en charge d'un manuscrit sans que son auteure, ou son auteur, les ait formellement acceptées. Ces conditions sont présentées sous forme d'articles successifs, ci-après.

### Article 1 : Acceptation du règlement

À l'issue de la lecture du présent règlement, l'auteure ou l'auteur, si il, ou elle, en accepte la teneur, devra l'éditer, le compléter, le signer (parapher les 3 premières pages et signer la dernière) et nous le transmettre en original avec son manuscrit. Cette transmission vaudra acceptation, sans condition, de l'ensemble du présent règlement.

### Article 2 : Condition préalable

Tout dépôt de manuscrit est libre.

### Article 3 : Nombre de dépôt

Toute auteure, ou tout auteur, souhaitant déposer son manuscrit, auprès de notre comité de lecture, ne pourra déposer qu'un seul manuscrit à la fois.

### Article 4 : Format du dépôt

Les manuscrits devront systématiquement être déposés, concomitamment, en plusieurs formats et en plusieurs exemplaires :

#### Article 4.1 : Le format papier

- En format papier, sur du papier machine A4 blanc, 80 g minimum, imprimé en noir sans couleur, en recto verso, pages reliées, en police « Time New Roman 12 », marges de 3 cm en haut et en bas, et de 4 cm à gauche et à droite ; en 2 exemplaires ; à envoyer à l'adresse ci-dessous :

*Les Éditions du Chat Bleu*, 22 rue Vendôme, La Ravine des Chèvres, 97 438, Sainte-Marie

**N. B. : Il ne sera pas accepté de dépôt en personne, physiquement à l'adresse indiquée.**

#### Article 4.2 : Les formats numériques

- En format numérique WORD, en police « Time New Roman 12 » ; le fichier est à envoyer sur l'adresse email : [leseditionsduchatbleu@laposte.net](mailto:leseditionsduchatbleu@laposte.net)
- En format numérique PDF, à envoyer à la même adresse email que ci-dessus.

Les fichiers numériques seront nommés avec : le titre, le nom de l'auteur, la date du jour d'envoi, séparés par un trait d'union (le tiret du « 6 »).

Exemple : Le roman « *Zoubette* » écrit par Olivier Boyer, transmis le 1<sup>er</sup> janvier 2022 sera nommé ainsi :

**Zoubette-Olivier-Boyer-01-03-2022.doc**

#### Article 5 : Comité de lecture

Une fois les manuscrits déposés, conformément aux articles 1 à 4 du présent règlement, ceux-ci sont pris en charge par notre comité de lecture.

La composition du comité de lecture, relève de la décision exclusive *des Éditions du Chat Bleu*, et ne sera jamais communiquée à l'auteure, ou à l'auteur.

#### Article 5.1 : Accusé de réception

Un mail est alors envoyé à l'auteur concerné, pour accuser réception de son travail et pour l'informer que :

1/ Son travail sera lu et évalué ;

2/ L'évaluation portera sur les items suivants, **alternativement (ou), ou cumulativement (et)** :

- La structure narrative – L'organisation générale de l'ouvrage, sa dynamique, et sa cohérence ;
- Le style – Le type d'écriture et la richesse du contenu ;
- L'intérêt – La valeur du contenu en termes de problématique ou d'actualité ;
- L'originalité – Les choix personnels opérés dans la thématique ;
- La qualité rédactionnelle – La maîtrise des outils de la langue.

#### Article 5.1 : Contenu de l'évaluation

1/ L'évaluation fera l'objet d'un rendu écrit pour chaque manuscrit, qui nous aura été adressé dans les conditions prévues au présent règlement. Ce retour écrit, effectué par *Les Éditions du Chat Bleu*, ne peut en aucun cas être considéré comme un jugement de valeur sur la qualité du manuscrit transmis, ou comme des éléments portant atteinte à l'auteure, ou à l'auteur. **Ce retour, produit d'une analyse partagée du comité de lecture, ne représente qu'un avis**, qui ne doit pas être considéré comme une atteinte à la personne de l'auteur, ou de l'auteur, ni à ses qualités personnelles, ni à ses compétences, ni à son image ou à son intégrité intellectuelle. Toute évaluation ne pourra pas non plus être considérée comme un engagement quelconque décidé par *Les Éditions du Chat Bleu*.

2/ L'évaluation finira par la décision provisoire d'acceptation, ou de non acceptation, du manuscrit par **Les Éditions du Chat Bleu**.

3/ L'évaluation ne dépassera pas le format d'une page A4, en police « Time New Roman 12 ».

4/ Prévisionnellement, l'évaluation sera transmise dans un délai de 3 à 6 mois, à compter de la date du dépôt du manuscrit. Selon les situations et la conjoncture, ces délais pourront être raccourcis ou augmentés.

#### Article 6 : Refus provisoire

Les manuscrits qui sont refusés ne le sont que provisoirement. Les auteurs(es) concernés(ées) auront toujours la possibilité de nous renvoyer le manuscrit initialement déposé, suite à notre évaluation. Dans cette hypothèse, le manuscrit initial « revu » sera soumis une nouvelle fois à une évaluation par notre comité de lecture, dans les conditions prévues à l'article 5 du présent règlement. Pour autant, un même manuscrit ne pourra être représenté qu'une seule fois à notre comité de lecture.

Les auteurs et auteures dont les manuscrits ont été refusés peuvent cependant, s'ils, ou si elles, le souhaitent, nous soumettre d'autres manuscrits.

A la demande écrite de l'auteure, ou de l'auteur, le manuscrit transmis, en format papier et en formats numériques, sera détruit. Dans ce cadre, après destruction, il sera transmis à l'auteure, ou à l'auteur, un certificat de destruction. Le certificat sera transmis par voie numérique. À défaut, l'auteure ou l'auteur gardant ses droits de propriété intellectuelle exclusifs, les documents transmis pourront être conservés par **Les Éditions du Chat Bleu**, sans être utilisés.

#### Article 7 : Acceptation provisoire

**Les manuscrits qui sont acceptés, ne le sont que provisoirement.** **Les Éditions du Chat Bleu** initieront un dialogue avec l'auteur(e), en vue de conclure collaborativement, le contrat d'édition à passer entre elle/lui et notre maison d'édition.

**En conséquence, l'acceptation provisoire d'un manuscrit, ne vaut pas contrat d'édition.** Seul le contrat d'édition, dûment signé, entraînera des obligations réciproques de l'auteur, ou de l'auteure et **des Éditions du Chat Bleu**.

En cas de signature ultérieure d'un contrat d'édition, l'auteure, ou l'auteur, notera que **Les Éditions du Chat Bleu** ne s'engageront que pour le manuscrit accepté. En conséquence, en cas de présentation de plusieurs manuscrits différents, l'auteure, ou l'auteur, sera amené à signer autant de contrats, qu'il aura proposés de manuscrits, si ces derniers devaient être provisoirement « acceptés ».

<b>Toute acceptation de manuscrit ne peut être que provisoire.</b>
--

#### Article 8 : Exclusion d'engagements contractuels

Le respect des conditions posées par le présent règlement, ne vaut à aucun titre, conclusion d'un contrat de quelque nature que ce soit entre l'auteure, ou l'auteur, et **Les Éditions du Chat Bleu**.

L'acceptation provisoire d'un manuscrit, ne vaut pas non plus contrat d'édition, et n'engage **Les Éditions du Chat Bleu** à aucun titre, à l'exception de l'évaluation prévue à l'article 5 du présent règlement.

- - - - -  
ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

Je soussigné(e),            Nom :  
                                  Prénom :  
                                  Adresse            :  
  :  
  :  
  
                                  Email :  
  
                                  N° mobile :  
  
                                  Titre du manuscrit :

Accepte, le Règlement de dépôt des manuscrits des *Éditions du Chat Bleu*, ci-dessus décliné et ce, sans condition.

Date :

Signature :